



PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LA DECHETERIE DE LA MOSSON

Formulaire de réponse à retourner dûment complété, daté et signé (comportant notamment l'offre de prix, l'attestation sur l'honneur et le modèle de convention), conformément à l'article 6 de avis de sélection préalable.

- <u>Redevances – critère 1</u>

1- La redevance d'occupation

La redevance globale d'occupation du domaine public Redev (dans toutes ses composantes - fixe RF et variable RV) est assise sur un pourcentage (%) du chiffre d'affaires H.T. de l'activité considérée proposé par le candidat dans le cadre de la présente procédure de sélection préalable.

Le Chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par l'occupant au sein de l'installation qui comprend l'ensemble des prestations facturées aux usagers :

- Accueil des usagers,
- Réception des déchets,
- Transports des déchets,
- Tri des déchets,
- Valorisation des déchets recyclables,
- Élimination des refus de tri et résidus ultimes.

2- Redevance fixe :

La redevance fixe porte sur l'occupation des biens issus du périmètre tel que défini à la présente convention pour un montant annuel proposé par le candidat, avec un montant annuel minimum de 15 000 € H.T. (quinze mille euros H.T.). Cette redevance sera indexée annuellement.

3 - Redevance variable :

La part variable de la redevance RV correspond à la différence constatée entre le montant de la redevance globale Redev assise sur le pourcentage (%) du CA H.T. généré par l'exploitation des locaux objet de la présente mise à disposition, et le montant de la part fixe RF indexée.

Offre du candidat	
Redevance globale Redev = RF + RV	
Pourcentage (%) du CA H.T. proposé par le candidat% * CA H.T.
Redevance fixe RF	
Montant minimum	15 000,00 € H.T. (quinze mille euros H.T.).
Montant proposé par le candidat€ H.T.
Redevance variable RV	
RV = Redev - RF	

- Pertinence du projet en matière de services offerts aux usagers – critère 2 :

- Moyens humains et matériels mis en œuvre,
- Modalités d'accueil, de tri et de valorisation des déchets réceptionnés, diversité des filières proposées pour la valorisation et le traitement des déchets valorisables, ainsi que l'élimination des déchets non valorisables,
- Organisation et qualité du service – horaires d'ouverture aux usagers,
- Garantie du respect des prescriptions environnementales.

- Projet de grille tarifaire par catégorie de matériaux – critère 3

Matériaux	Tarif € / T
végétaux	
bois B (traité)	
bois A (non traité)	
déchets inertes / gravats	
déchets inertes gravats sales	
Plâtre / placoplâtre	

amiante liée	
encombrants	
Déchets en mélange	
Déchets en mélange valorisables	
Cartons	
Ferrailles	
Plastiques	
Piles/ accumulateurs	